

Les déchets des entreprises

Environnement



Les déchets des entreprises

QU'EST-CE QU'UN DÉCHET ?

Est un déchet « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, tout matériau ou produit que son détenteur destine à l'abandon. » **Le producteur du déchet est responsable de son élimination.**

Code de l'environnement des provinces Sud et Nord - Livre IV Titre II art 421-2

Attention

il existe plusieurs catégories de déchets, chacune répondant à des conditions de stockage et d'élimination particulières.



LES GRANDES CATÉGORIES DE DÉCHETS

► Les déchets inertes

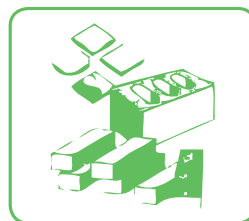
Les **déchets inertes** sont composés essentiellement de déchets provenant des chantiers du bâtiment et des travaux publics, ainsi que des activités industrielles dédiées à la fabrication de matériaux de construction.



GRAVATS



CARRELAGE



TUILES / BRIQUES



TERRE / DÉBLAIS

- Ne produisent aucune réaction physique, chimique, biologique en contact avec d'autres matières
- Ne sont pas biodégradables
- Ne brûlent pas
- Ne présentent pas de caractère dangereux
- Peuvent potentiellement être réutilisés, valorisés

► Les déchets non dangereux

Les **déchets non dangereux (DND)** des entreprises, anciennement appelés **déchets industriels banals (DIB)**, peuvent se détériorer mais ne présentent pas de caractère dangereux ou infectieux.



PNEU



DÉCHETS VERTS



BOIS



PAPIER / CARTON



VERRE



PLASTIQUE



MÉTAUX

- Peuvent se détériorer, se décomposer, fermenter ou rouiller
- Ne présentent pas de caractère dangereux
- Peuvent potentiellement être recyclés, valorisés

► Les déchets dangereux

Les **déchets dangereux (DD)** des entreprises, anciennement appelés **déchets industriels spéciaux (DIS)**, contiennent des éléments nocifs et/ou toxiques pouvant générer des risques ou des nuisances en raison de leur caractère inflammable, explosif, toxique, corrosif ou irritant.



BATTERIE



HUILE DE
VIDANGE



SOLVANTS /
PEINTURE



PILES



ÉCLAIRAGE



CARTOUCHE
D'ENCRE



DARSI
*Déchets d'activité
de soins à risques
infectieux*

- Ne doivent pas être jetés dans la poubelle classique
- Nécessitent des conditions particulières de stockage
- Nécessitent des traitements spécifiques à leur élimination ou leur valorisation

Pour la gestion et le stockage des déchets dangereux, consultez la fiche technique « Les produits et déchets dangereux »



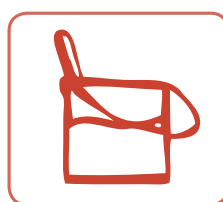
LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE DÉCHETS NE DOIVENT PAS ÊTRE MÉLANGÉES

Attention :

le coût de traitement des déchets dangereux étant plus élevé, ils doivent être dirigés vers des filières spécialisées. Un déchet non dangereux souillé par un déchet dangereux devient un déchet dangereux.



1 TONNE DND



1 TONNE DD



2 TONNES DD



POUR EN SAVOIR PLUS

- ▶ Bénéficiez d'un rendez-vous avec le conseiller environnement
- ▶ Réalisez votre prédiagnostic déchets
- ▶ Être labellisé IMPRIM'VERT



POUR ALLER PLUS LOIN

• DES FICHES PRATIQUES COMPLÉMENTAIRES :

- La gestion des déchets
- Les produits et déchets dangereux
- Les installations classées pour la protection de l'environnement
- Les filières à responsabilité élargie des producteurs
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques
- Les déchets inertes

• DES GUIDES INFORMATIFS DÉTAILLÉS :

- Le guide des déchets des entreprises

Chambre de commerce et d'industrie
de Nouvelle-Calédonie

Service Développement Durable

Tél. : 24 31 15

Fax : 24 31 31

E mail : environnement@cci.nc

www.cci.nc

cci
NOUVELLE-CALÉDONIE